



Frais de fermeture de compteur primagaz

Par **barillou**, le **28/07/2008** à **17:20**

bjr,

suite a un demenagement, la societe primagaz me reclame des frais de fermeture de compteur de 85 euros

cependant le compteur n'a pas ete ferme; il y a juste eu un changement de nom sur un ordinateur, car les nouveaux locataires prenaient place immediatement. et pour leur part ils leur reclament 85 euros pour des frais d'ouverture de compte.

de plus c'est le proprietaire qui a souscrit le contrat principal avec primagaz, nous en tant que locataire nous avons été mis devant le fait accompli, et n'avons pas reellement eu le choix d'une autre societe concurrente.

suis je dans l'obligation de payer ces 85 euros?

merci de votre reponse